



LABELLISATION WALLONIE EN FLEURS

Dossier de Candidature de la Commune de Chaumont-Gistoux



PERSONNE DE CONTACT

Morgane Goyens

morgane.goyens@chaumont-gistoux.be

Rue Colleau n°2

1325, Chaumont-Gistoux

Dossier de candidature – Chaumont-Gistoux

Labellisation Wallonie en Fleurs

1. Présentation globale de la commune

Nombre d'habitants : 11 685 habitants

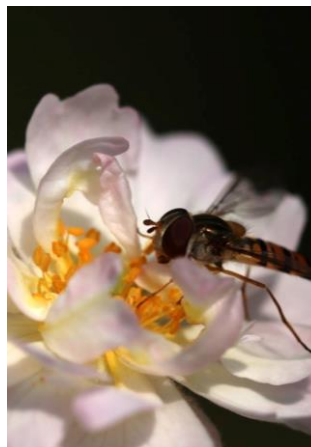
Superficie du territoire : 48.09 km²

Nombre de villages : 7 (Dion-le-Val, Dion-le-Mont, Vieusart, Corroy-le-Grand, Gistoux, Chaumont, Bonlez et Longueville).

Budget fleurissement annuel : récapitulatif des achats effectués entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 : 21.215 €

Chaumont-Gistoux est une commune à caractère majoritairement rural (près de 50% du territoire en occupation agricole). Le patrimoine arboré y est important (13% du territoire occupé par des forêts). De plus, 10% du territoire est en zone Natura 2000.

En matière de fleurissement, l'un des points phares de notre commune est la Roseraie attenante à la Maison Communale. Mise en place il y a presque quarante ans par Ivan Louette, jardinier communal, celle-ci est gérée en partenariat avec le collectif citoyen « [les Amis de la roseraie](#) ». Elle remplit aujourd'hui un triple objectif : conservatoire, pédagogique et environnemental. Elle abrite un ensemble de rosiers botaniques et sauvages (toutes les espèces de rosiers indigènes y sont représentées¹) où se mêlent également des fleurs sauvages (Primevère élevée, Petite Consoude, Ail des ours, Cardamine, etc.). Des plaquettes ont été disposées pour indiquer le nom de ces fleurs. Des chemins permettent de flâner entre les parterres et sont indiqués par un panneau récemment installé.



La Roseraie communale

¹ *Rosa canina*, *Rosa arvensis*, *Rosa pimpinellifolia*, *Rosa villosa*, *Rosa rugosa*, *Rosa tomentosa* et *Rosa rubiginosa*

La commune est historiquement l'une des dix premières à avoir signé la Convention régionale « Bords de route » en 1995. La majorité de nos bords de routes sont toujours en zones de fauchage « tardif ». Dans la même lignée, cette année nous comptons augmenter significativement la part de nos espaces communaux gérés en tonte différenciée.



Tonte différenciée à l'École de Dion

Suite au passage de nos 9 cimetières en « zéro-phyto », la verdure des cimetières a été amorcée par l'ensemencement des allées et la mise en place d'un couvert de sedum et de trèfle nain dans les entretombes. Trois de nos cimetières ont été labellisés « cimetière nature ». Le cimetière de Dion-le-Mont et de Longueville sont tous deux « 1 feuille » et celui de Bonlez est « 2 feuilles ». En 2022, des panneaux de sensibilisation fournis par Adalia ont été placés aux Cimetières de Longueville, Dion-le-Mont et Bonlez..



Prairie fleurie citoyenne (photo de gauche) et plantation de poiriers d'ornement (photo de droite) au Cimetière de Dion-le-Val

Grâce aux subventions Yes We Plant et BiodiverCité, nous avons et continuons d'étendre le réseau de haies sur le territoire en impliquant également la participation citoyenne.



Plantation rivulaire à la Cité de Bonly (photo de gauche) et plantation de haies diversifiées indigènes au quartier du Château d'eau - Chaumont (photo de droite)

2. Une présentation des personnes impliquées dans le projet et dans sa réalisation

Morgane Goyens, Conseillère en environnement, est la personne de contact concernant le dossier.

Bruno Cabuy, Agent Technique en chef « environnement », est impliqué dans la réalisation et la coordination des projets de fleurissement/végétalisation.

Luc Mertens, Échevin de l'environnement.

Alexandre Salomon, Bastien Kesch, Sandrine Bourgaux, Jardiniers.

3. Les motivations et les objectifs de la participation au concours

Les principales motivations qui guident la participation à la labellisation « Wallonie en Fleurs » pour la commune de Chaumont-Gistoux sont :

- Reconnaissance et mise en valeur du travail des équipes qui mettent en place des aménagements végétalisés plus propices au déploiement de la biodiversité sur le territoire communal, afin de poursuivre la dynamique engagée vers un fleurissement plus durable.
- Fédérer les acteurs de terrains et les agents administratifs en charge de la gestion des espaces verts autour d'une intégration amplifiée de la biodiversité dans la gestion des espaces verts communaux.
- Sensibiliser les citoyens à la gestion différenciée/durable via la pose de panneaux de sensibilisation aux emplacements des nouveaux aménagements lorsque cela est jugé judicieux/nécessaire.
- Bénéficier de l'accompagnement proposé par le comité d'accompagnement « Wallonie en fleurs » qui nous permettrait d'améliorer notre gestion durable des espaces verts tant sur le plan de l'intégration de la biodiversité que celui de l'intégration des réalités climatiques futures.



Nos objectifs quant à notre candidature 2023 sont :

- Le renforcement du maillage écologique par l'implantation de haies, cordons rivulaires, alignements d'arbres (saules têtards, etc), prairies fleuries et mise en fauche tardive de certains terrains communaux.
- Un shift généralisé vers les plantations vivaces par rapport aux annuelles et une plus grande part d'espèces indigènes dans les parterres.
- Développer les zones d'accueil pour les pollinisateurs.
- Développer des espaces didactiques (cf. création d'un verger didactique avec haie didactique diversifiée et aménagements d'accueil de la biodiversité)
- Restaurer des espaces existants (cf. projet de restauration d'un verger conservatoire qui sera géré en éco-pâturage).

Les objectifs à long terme sont :

- Adapter notre stratégie de fleurissement aux nouvelles réalités climatiques (périodes de sécheresses et de fortes précipitations plus fréquentes et de plus longue durée)
- Intégrer davantage la biodiversité au sein des aménagements.
- Promouvoir un changement de mentalité chez nos citoyens pour plus d'acceptation de la végétation spontanée et des nouvelles méthodes de gestion plus favorables à la biodiversité mises en place.



4. Aménagements réalisés, en cours de réalisation ou prévus pour 2023

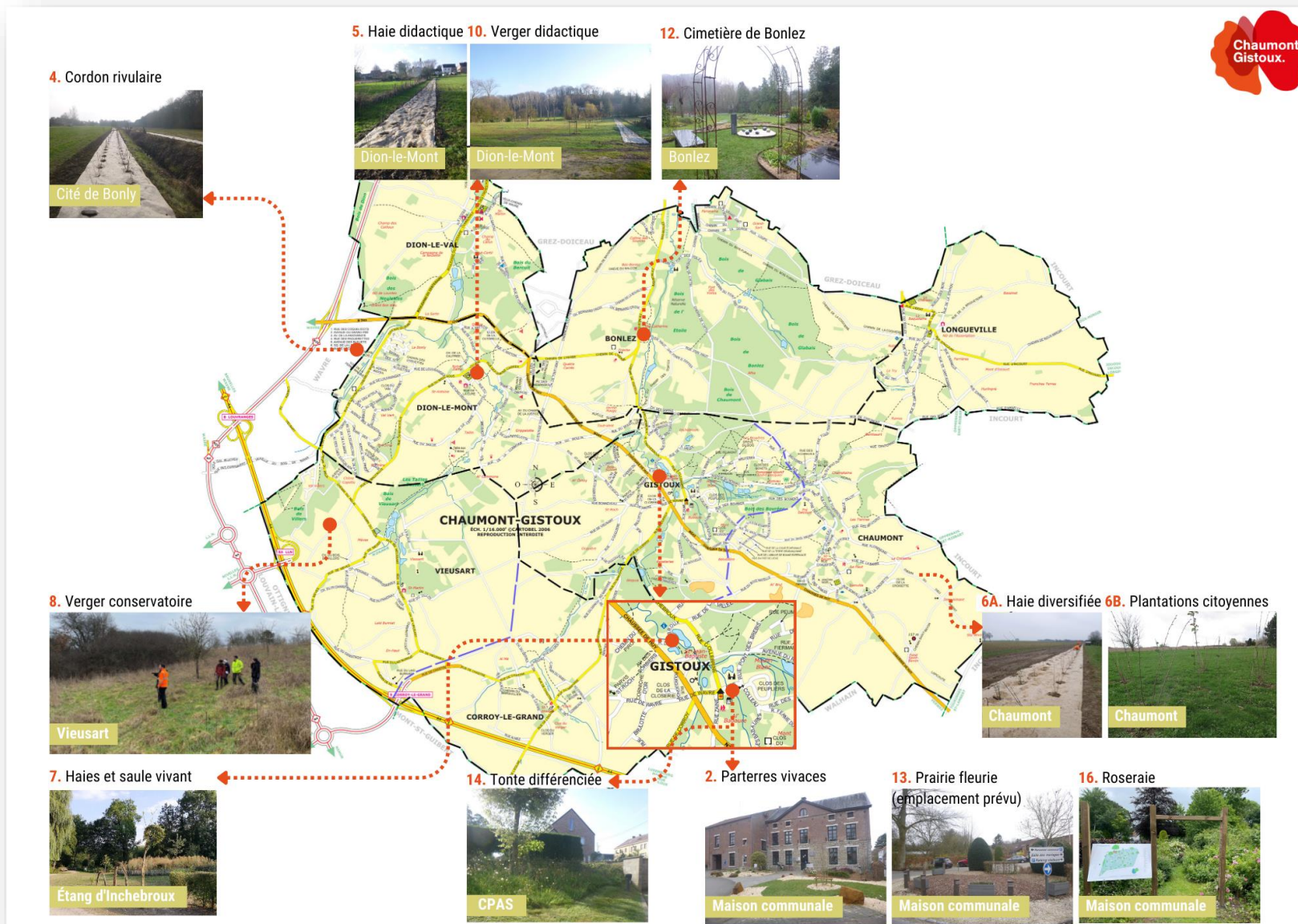
Type d'aménagement	Caractéristiques	Situation	État de réalisation	N°
Plantations de vivaces	Plantation de 12.000 bulbes ²	Ensemble du territoire communal	Réalisé en 2022 et programmé pour 2023	1
	Nouveaux parterres	Maison communale	Réalisé en février 2023	2
	Remplacement des bacs par des bacs sans fond	Entrée des Villages (10)	Réalisé en 2021, 2022	3
Plantation de haies	Cordon rivulaire	Cité du Bonly	Réalisé en février 2023	4
	Haie didactique	Espace Perez	Réalisé en février 2023	5
	Haie diversifiée	Château d'eau de Chaumont	Réalisée en 2022	6A
	Plantations citoyennes	Château d'eau de Chaumont	Réalisée en 2022	6B
	Plantations de haies et saule vivant	Étang d'Inchebroux	Réalisée en 2022 et années antérieures	7
Restauration de milieux	Projet de restauration d'un verger conservatoire	Vieusart, attendant au Bois de Villers	Programmé pour 2023	8
Patrimoine arboré	Plantation d'une trentaine d'arbres	Ensemble du territoire communal dont Maison Communale	Réalisé en 2022 - 2023	9
	Verger didactique (37 arbres fruitiers)	Espace Perez	Réalisé en mars 2023	10
Verdurisation des cimetières	Plantations de grands arbres, de bulbes, prairie citoyenne et bande enherbée	Cimetière de Dion-le-Val	Réalisé en 2022	11
	Aménagement de la parcelle aux étoiles	Cimetière de Bonlez	Réalisé en 2022	12
Accueil de la biodiversité	Plantation d'une prairie fleurie	Parking de la Maison Communale	Programmé pour 2023	13
	Nouvelles zones en tonte différenciée	Ensemble du territoire communal	Programmé pour 2023	14

² Dont Tulipe, Crocus, Narcisse, Jacinthe, Colchique, ...



Façades	Remplacement des bacs à fleurs par un habillage persistant (plantes grimpantes indigènes)	Maison communale	Programmé pour 2023	15
Fleurissement de prestige	Roseraie	Maison Communale	Depuis 1985	16
Outils de communication	Panneau d'information général	Étang d'Inchebroux	Programmé pour 2023	17
	Panneaux sur la tonte différenciée	Zones nouvellement en tonte différenciée	Programmé pour 2023	18
	Panneaux didactiques	Verger didactique de l'Espace Perez	Programmé pour 2023	19
	Panneaux cimetière « nature »	Cimetière de Longueville, Dion-le-Mont et Bonlez	Réalisé en 2022	20

5. Carte situant les différents aménagements réalisés



6. La stratégie de fleurissement/végétalisation des espaces aménagés pour l'année de référence, ainsi qu'un bref aperçu de son évolution future

a. Un fleurissement qui fait la part belle aux vivaces

Durant ces dernières années, nous avons augmenté significativement la part de vivaces dans nos aménagements. Ces plantations sont réalisées en pleine terre sur l'ensemble du territoire (par exemple la plantation de 12.000 bulbes au pied des arbres, dans les cimetières, etc.). La Maison Communale n'est pas en reste, les vivaces y sont majoritaires et systématiquement plantées avec du paillage pour restreindre les besoins en eau de ces aménagements. Nous misons également sur la diversité des espèces afin d'obtenir un étalement de la floraison.



Plantation de jonquilles au pied de l'Église de Corroy et parterres de vivaces avec paillage

b. Des aménagements qui intègrent la biodiversité

Nous veillons à concevoir des aménagements végétalisés qui intègrent la biodiversité. Cette ligne de conduite nous a amené à implémenter différents changements dans nos pratiques au cours des dernières années.

Nous avons réalisé plusieurs plantations de haies (Cité de Bonly, Quartier du Château d'eau à Chaumont,) au cours de l'année écoulée et de l'année en cours grâce au programme Yes We Plant.



Ces haies diversifiées participent à la consolidation du maillage écologique. D'autres plantations (petits fruits, haies) ont été réalisées en concertation avec des citoyen-nés via le subside BiodiverCité. Nous veillerons à continuer de développer ce maillage de haies au cours des prochaines années.

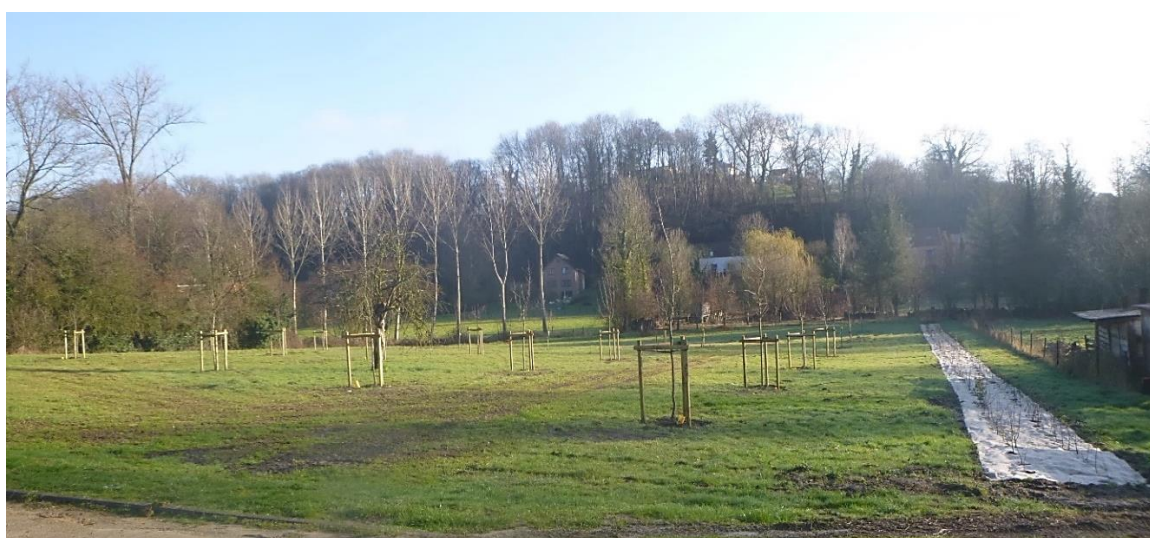
Cette année, nous augmenterons significativement la surface gérée en tonte différenciée sur nos terrains communaux. Ces mesures seront accompagnées d'affichage sous forme de panneau de sensibilisation. Nous avons également comme projet l'implantation d'une prairie fleurie sur le parking de la Maison Communale.



Espace de tonte différenciée à l'École de Corroy (photo de gauche) et futur emplacement de la prairie fleurie sur le parking de la Maison Communale (photo de droite).

c. Sensibiliser les citoyen·nes

Les aménagements que nous mettons en place sont immanquablement une vitrine pour le citoyen. Partant de cette opportunité, nous avons amorcé au début de cette année le projet de plantation d'un verger didactique à l'Espace Perez dans le village de Dion-le-Mont. Trente-sept arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers de variétés différentes) ont été plantés dans ce qui était auparavant une simple prairie. Une haie diversifiée didactique a également été plantée en longeant le verger sur l'un de ses côtés (les arbustes y sont plantés cinq par cinq et seront identifiés par des plaquettes indiquant le nom de l'espèce. À terme, nous voudrions installer des nichoirs (oiseaux, chauve-souris) et des hôtels à insectes qui serviront (en plus de constituer des gîtes pour la faune) d'outils pédagogiques. La proximité de l'école de Dion constitue en effet une opportunité pour des activités « École du dehors ».



Verger didactique à Dion-le-Mont

Un intérêt particulier est accordé à la communication lors de la réalisation de nouveaux aménagements. Nous veillons par exemple à indiquer les espèces présentes (cf le parterre juste en face de l'entrée de la Maison Communale – voir photo) ou la nouvelle méthode mise en place (exemple : tonte différenciée) pour que celles-ci soient bien comprises par les citoyen·nes



Panneau détaillant les espèces présentes dans un parterre de la Maison Communale

d. La restauration des milieux boisés

La commune de Chaumont-Gistoux a la chance de contenir un patrimoine boisé important compte tenu de sa situation brabançonne. Nous avons amorcé cette année, en concertation avec le DNF, plusieurs projets de restauration des milieux boisés dont notamment la restauration d'un verger conservatoire à Vieusart dans un terrain appartenant au Bois de Villers. Ce verger sera géré en éco-pâturage.



Verger conservatoire de Vieusart

e. Gestion de la problématique des plantes invasives

Nos jardiniers sont formés à la reconnaissance des plantes invasives et à leurs méthodes de gestion. Face à cette problématique complexe, nous avons mené plusieurs des campagnes d'éradication :

- L'élimination de la Balsamine de l'Himalaya le long de nos cours d'eau en collaboration avec le Contrat de Rivière Dyle-Gette.
- L'arrachage de la Berce du Caucase signalée sur le domaine public ainsi que chez les particuliers ont abouti à un contrôle maîtrisé de cette espèce.
- Face à la Renouée du Japon pour laquelle il n'existe malheureusement pas de méthode alternative d'éradication efficace, nous appliquons via une dérogation des produits phyto.



7. Les actions envisagées pour valoriser le label au sein du territoire

Nous communiquerons au moins à trois moments sur notre page Facebook : lorsque notre candidature est acceptée, lors de la visite du jury en été et lors de la remise du label.

Une page sera dédiée au label sur notre site web.

Nous sommes disposés à afficher une affiche et/ou un flyer à l'accueil de la Maison Communale.

Nous nous efforcerons de contacter la presse locale afin de faire un court reportage lors de la visite de la commune ou lors de la remise des prix en détaillant les aménagements ayant permis l'obtention de ce label.

8. Plus-values

La mise en place d'un « permis de végétaliser » permet aux citoyens qui le souhaitent de prendre en charge la végétalisation d'un espace communal via la signature d'une convention qui stipule le respect des principes fondamentaux de gestion différenciée.

En 2010, un jardin partagé a été créé sur un terrain communal de 5 ares longeant la Cité de Bonly à Dion-le-Mont. Ce jardin est géré par l'asbl Vent Sauvage qui organise et régule la culture du potager, divisé en plusieurs parcelles individuelles et une parcelle collective. La mixité sociale y est totale puisque les jardiniers viennent de tout Chaumont, qu'ils sont issus de tout milieu social et qu'ils sont âgés entre 20 et 80 ans.

Des citoyen·nes se sont réunis en une asbl « [Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux](#) » depuis la fin des années 90. Ces amateurs de randonnées et de protection de la nature entendent via cette asbl à la préservation, la valorisation et la promotion du patrimoine constitué par les chemins, sentiers, leur environnement. En collaboration étroite avec les services communaux, ils ont grandement contribué à la restauration et l'accessibilité de nos sentiers.